

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.4/1984/34
1er décembre 1983
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Quarantième session
6 février - 16 mars 1984

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

DROITS DE L'HOMME ET PROGRES DE LA SCIENCE
ET DE LA TECHNIQUE

Note du Secrétariat

1. Dans sa résolution 1983/37, adoptée le 27 mai 1983, le Conseil économique et social a, entre autres dispositions, prié la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités de présenter à la Commission des droits de l'homme, à sa quarantième session, le rapport définitif révisé du Rapporteur spécial, Mme Erica-Irene Daes, contenant l'ensemble de principes, directives et garanties pour la protection des personnes détenues pour maladie mentale ou souffrant de troubles mentaux (E/CN.4/Sub.2/1983/17 et Add.1 1/) afin qu'elle l'étudie et prenne les mesures voulues.
2. A sa quarantième session, la Commission sera donc saisie du rapport définitif révisé de Mme Erica-Irene Daes.

1/ Comme le document E/CN.4/Sub.2/1983/17 et Add.1 aura fait l'objet d'une distribution générale dans toutes les langues avant l'ouverture de la quarantième session de la Commission, ce document ne sera disponible qu'en nombre limité dans la salle de conférence.